

Conditions générales de la vente et de la livraison

De Kamstrup Services SAS - FR5344933528000037

1.0 Définitions

Tel qu'utilisé dans le présent document : (a) "Contrat" désigne le Contrat entre le Vendeur et l'Acheteur pour la fourniture de Produits conformément aux présentes Conditions générales de la vente et de la livraison, y compris l'offre du Vendeur (le cas échéant) et la Commande Acceptée, mais à l'exclusion de toutes les conditions contenues ou référencées dans le bon de commande de l'Acheteur ou dans tout autre document émis par l'Acheteur qui s'ajoutent ou entrent en conflit avec la confirmation de commande du Vendeur; (b) "Acheteur" désigne la partie identifiée dans la Commande Acceptée comme achetant les Produits; (c) "Commande Acceptée" désigne un bon de commande qui a fait l'objet d'une acceptation ou d'une confirmation de commande de la part du Vendeur, ou pour lequel le Vendeur a envoyé une facture pour la vente des Produits à l'Acheteur; (d) "Vendeur" désigne Kamstrup Services SAS; et (e) "Produits" désigne les compteurs de Kamstrup ("Compteurs") et/ou d'autres Produits (par ex. pièces d'écoulement, antennes, etc.).e) "Produits" désigne les compteurs de Kamstrup ("Compteurs") et/ou d'autres produits (par exemple, antennes, autres accessoires, et pièces de rechange), ainsi que les services connexes le cas échéant, vendus par le Vendeur à l'Acheteur, tels qu'ils sont identifiés dans la Commande Acceptée.

2.0 Prix, offres et acceptation

- 2.1. Tous les prix du Vendeur sont en euros (EUR), sauf indication contraire et s'entendent hors TVA ou autres taxes sur les ventes. Sauf indication contraire, les prix du Vendeur ne comprennent pas le stockage ou d'autres services liés aux Produits, (par ex. l'installation, des frais de déplacement, des services de consultation ou d'évaluation ou la maintenance. Ils feront le cas échéant l'objet d'un chiffrage additionnel.
- 2.2. Le Vendeur n'est pas responsable des fautes d'impression, des calculs erronés ou de toute autre erreur dans ses offres.
- 2.3. Toutes les offres faites par le Vendeur doivent être acceptées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de son offre. Le Vendeur se réserve néanmoins le droit de retirer tout offre non encore accepté à tout moment, même pendant le délai prévu pour son acceptation.
- 2.4. Les acceptations ou confirmations de commandes par le Vendeur doivent être faites par écrit pour être valables.

3.0 Livraison

- 3.1. La livraison est réputée être faite selon les modalités "Delivered At Place" (DAP) (Incoterms® 2020).
- 3.2. L'Acheteur reconnaît et accepte que les délais de livraison peuvent varier en fonction de la disponibilité des approvisionnements, des contraintes logistiques, des problèmes de fabrication et d'autres facteurs. Par conséquent, toutes les dates de livraison indiquées dans une Commande Acceptée ou communiquées par le Vendeur sont des estimations et ne sont pas contraignantes, à moins que le Vendeur n'ait explicitement convenu par écrit d'une date ferme. Le Vendeur déploiera des efforts commercialement raisonnables pour expédier les Produits à la date de livraison estimée indiquée dans la Commande Acceptée.
- 3.3. Le Vendeur se réserve le droit de procéder à des livraisons échelonnées. Chaque tranche est facturée et payée séparément conformément aux conditions de paiement applicables, indépendamment des livraisons ultérieures.
- 3.4. Les retards dans la livraison d'un envoi ou d'une tranche de Produits ne libèrent pas l'Acheteur de son obligation d'accepter et de payer cet envoi ou cette tranche ou tout autre envoi ou tranche.
- 3.5. L'Acheteur a le droit d'annuler le Contrat pour la livraison concernée si le Vendeur ne livre pas les Produits dans les trente (30) jours suivant la réception de la mise en demeure de l'Acheteur émise après l'expiration de la date de livraison. Si une date de livraison ferme a été convenue, le délai de 30 jours constitue un délai de grâce; à défaut, il fait office de date butoir. L'Acheteur ne dispose d'aucun autre recours en cas de retard de livraison.
- 3.6. En raison de la charge de travail et des frais inhérents liés au traitement des commandes, une somme de EUR 40,00 sera facturée en sus du Prix des Produits pour toute Commande Acceptée inférieure à EUR 350,00.
- 3.7. Si l'Acheteur demande une modification ou une annulation des Produits personnalisés :
 - 3.7.1. Plus de 30 jours ouvrables avant la date d'expédition: Le Vendeur appliquera des frais de EUR 150,00 par demande ou 10% de la valeur de la commande, le montant le plus élevé étant retenu.
 - 3.7.2. 0-30 jours ouvrables avant la date d'expédition: Les modifications ou annulations ne sont pas autorisées.

4.0 Emballage

- 4.1. Tous les prix s'entendent hors emballage.
- 4.2. Les coûts afférents à l'emballage des Produits seront débités à l'Acheteur, puis lui seront recrédités s'ils lui sont retournés en bon état, dans les quatorze (14) jours suivant

Conditions générales de vente et de livraison

la réception des Produits par l'Acheteur. Toute prolongation de ce délai de retour devra faire l'objet d'une acceptation écrite par le Vendeur.

5.0 Conditions et délais de paiement

- 5.1. Sauf indication contraire dans l'offre, la confirmation de commande ou dans la facture, les paiements doivent être effectués dans un délai de trente (30) jours nets, à compter de la date d'émission de la facture. Le Vendeur conserve la propriété de la totalité des Produits livrés mentionnés dans les factures, jusqu'à leur complet paiement.
- 5.2. En cas de retard de paiement, des intérêts de retard courront sur tout montant impayé au taux le plus faible entre (i) deux pour cent (2 %) par mois commencé et (ii) le taux maximal autorisé par la loi applicable, à compter de la date d'échéance et jusqu'à la date de paiement effectif. En cas de défaut de paiement total ou partiel d'une facture, l'Acheteur sera tenu au paiement d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € par facture, outre au paiement de l'ensemble des frais et honoraires de recouvrement, ce compris les honoraires de recouvrement créancier prévus aux tarifs réglementés des huissiers de justice. Le Vendeur se réserve le droit de suspendre l'exécution de toute obligation découlant du Contrat, y compris, mais sans s'y limiter, la livraison des Produits, jusqu'à ce que le paiement en retard soit effectué dans son intégralité ou qu'une garantie satisfaisante pour le Vendeur ait été fournie.
- 5.3. L'Acheteur ne peut procéder à aucune compensation entre les sommes qu'il doit et celles qu'il estimerait lui être dues sans l'accord préalable de Kamstrup.
- 5.4. Sans préjudice de ses autres droits, le Vendeur peut résilier le Contrat immédiatement : (a) si le paiement du prix n'a pas été reçu plus de quatorze (14) jours après la date d'échéance; ou (b) si l'Acheteur subit un changement négatif important dans sa situation financière, y compris l'insolvabilité, l'insolvabilité anticipée, l'ouverture de toute procédure d'insolvabilité ou de faillite (volontaire ou involontaire), la réorganisation, la liquidation, la nomination d'un administrateur judiciaire, d'un fiduciaire ou d'un cessionnaire au profit des créanciers, ou toute autre procédure équivalente.

6.0 Réclamations

- 6.1. L'Acheteur s'engage à vérifier dès réception:
- 6.1.1. que le nombre de Produits livrés est conforme à la commande;
- 6.1.2. que la description sur l'emballage des Produits est conforme à ce qui a été convenu;
- 6.1.3. que les Produits ne sont affectés d'aucun dommage apparent et que les Produits livrés ne sont pas défectueux.
- 6.2. L'Acheteur doit informer le Vendeur (a) immédiatement si le nombre de Produits reçus est différent du nombre convenu et (b) dans les sept (7) jours suivant la réception des Produits livrés s'ils ne sont pas conformes aux articles 6.1.2 ou 6.1.3. L'Acheteur est également tenu de signaler au transporteur dans les 24 heures de la livraison, tout

dommage et tout manquant, en faisant les réserves appropriées sur le document de transport.

- 6.3. Faute d'avoir satisfait aux prescriptions et conditions prévues aux articles 6.1 et 6.2, l'Acheteur sera privé de tout droit à recours au regard des non-conformités, défauts, manquants et dommages apparents précités.
- 6.1. L'Acheteur renonce à tout droit qu'il pourrait avoir de rejeter ou de révoquer l'acceptation des produits après trois (3) jours suivant la livraison, sans préjudice de son droit de notifier les défauts en vertu des articles 6.1 et 6.2.

7.0 Les ventes et Informations sur les Produits

- 7.1. Les offres, dessins, documents descriptifs et autres documents similaires ne doivent pas être copiés, reproduits ou mis à la disposition de tiers sans l'accord écrit préalable du Vendeur.
- 7.2. Le Vendeur conserve tous ses droits de propriété intellectuelle sur les offres, dessins, documents descriptifs et autres documents similaires soumis à l'Acheteur avant, pendant et après la conclusion ou l'expiration du Contrat.
- 7.3. Toutes les représentations ou références sur le site web du Vendeur, dans les brochures commerciales, les fiches techniques et les offres ou les devis concernant la taille, le poids, les spécifications techniques, le prix et d'autres détails des produits sont approximatives et non contraignantes pour le Vendeur, à moins qu'elles ne soient expressément incluses dans une Commande Acceptée. Ces références ne constituent pas des garanties.

8.0 Garantie

- 8.1. Les Produits sont couverts par une garantie contractuelle de 24 mois courant à compter de leur date de livraison à l'Acheteur sauf dans le cas où une extension de garantie a été souscrite. La garantie couvre tout défaut de fabrication ou de matériaux.
- 8.2. Si un défaut est constaté pendant la période de garantie, il devra être dûment notifié au Vendeur en fournissant tous éléments de preuve permettant de justifier la mise en œuvre de cette garantie. Aucun retour ne pourra avoir lieu sans l'accord préalable et écrit au Vendeur. En cas d'accord, l'Acheteur retournera au Vendeur les Produits défectueux à ses frais avancés, DDP Incoterms® 2020. Le Vendeur pourra, à sa seule discrétion, réparer les Produits retournés, ou en rembourser le prix ou bien encore livrer un Produit en remplacement, à condition que les défauts constatés sur les Produits soient couverts par la garantie. Pour éviter toute ambiguïté, les coûts et opérations de démontage, d'enlèvement, de réinstallation, de nouveaux essais et de remise en service liés à toute réclamation au titre de la garantie sont exclus. Le Vendeur devient propriétaire de toutes les pièces remplacées. Les frais de retour des Produits réparés ou remplacés dans le cadre de la garantie sont à la charge du Vendeur. Toutefois, si le défaut devait résulter de l'un des cas mentionnés à l'article 8.4, le Vendeur sera en droit de facturer à ses tarifs habituels les frais de réparation ou de remplacement, outre les frais de main d'œuvre y afférents pour le travail effectué dans le cadre de l'enquête sur le défaut allégué.

Conditions générales de vente et de livraison

- Dans ce cas, l'Acheteur supportera les frais de retour des Produits réparés ou remplacés et le Vendeur sera en droit de réclamer le paiement intégral et préalable de sa facture avant réexpédition. Tout produit réparé ou remplacé dans le cadre de la présente garantie ne bénéficie que de la durée résiduelle de la période de garantie initiale.
- 8.3. L'Acheteur est en droit de résilier le Contrat et d'exiger le remboursement du prix du Produit défectueux si le Vendeur ne remédie pas à un défaut conformément à l'article 9.2 dans un délai raisonnable. L'Acheteur n'a droit à aucune autre forme d'indemnisation.
- 8.4. Les garanties le Vendeur ne s'appliquent pas dans les cas suivants:
- 8.4.1. Lorsque les Produits s'avèrent défectueux ou endommagés par suite de négligence de l'Acheteur, d'accident ou en raison d'autres circonstances échappant au contrôle raisonnable du Vendeur;
- 8.4.2. Les Produits qui ont été incorrectement stockés, mis en service, installés, utilisés, réparés ou entretenus ou modifiés par l'Acheteur ou un tiers (notamment sans que ce soit limitatif, dès l'instant où il y a non respect des instructions ou manuels d'utilisations, spécifications ou autres documents communiqués par l'Acheteur par le Vendeur ou en l'absence de tels documents, dès qu'il y a non respect les bonnes pratiques industrielles généralement acceptées);
- 8.4.3. Les Produits qui ont été utilisés (a) avec de l'eau contenant des niveaux de corps étrangers incluant sans que ce soit limitatif, saleté, sable, minéraux, débris, dépôts, biofilm, substances chimiques ou toute autre impureté qui interfère avec ou dégrade le Produit; ou (b) dans des conditions d'environnement inhabituelles (incluant l'immersion dans la saleté ou l'eau);
- 8.4.4. Les Produits dont le numéro de série ou le sceau de sécurité a été touché ou altérés;
- 8.4.5. L'usure normale;
- 8.4.6. Pour les Produits qui sont expérimentaux, en développement, prototypes ou pilotes;
- 8.4.7. l'interruption des services de réseau/communication de tiers (y compris par la perte de concession, la dissolution, la faillite ou la cessation d'activité), ou l'élimination progressive ou le remplacement des réseaux et/ou des technologies de communication supportant les Produits, si ces changements rendent le Produit incapable de fonctionner tel qu'il était représenté au moment de la conclusion du présent Contrat;
- 8.4.8. toute perturbation ou dégradation des performances du produit due à des vulnérabilités ou à des déficiences des réseaux auxquels le produit est connecté; ou tout défaut ou dommage résultant directement ou indirectement d'incidents cybernétiques, y compris, mais sans s'y limiter, le piratage, les logiciels malveillants, les virus, les ransomwares, les violations de données, l'accès non autorisé ou toute autre forme de cyberattaque ou d'interférence numérique (collectivement, les "incidents cybernétiques"); ou
- 8.4.9. Pour les Produits qui ont été utilisés après la découverte d'un défaut.
- 8.5. Les garanties expressément prévues aux présentes constituent les seules garanties accordées. Dans toute la mesure permise par la loi applicable, toute autre garantie, expresse ou implicite, notamment toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier, est exclue.
- 9.0 Retour des Produits**
- 9.1. Les Produits livrés à l'Acheteur peuvent être retournés au Vendeur dans le strict respect des conditions ci-après après accord séparé avec le Vendeur et sous réserve des conditions suivantes :
- 9.1.1. Dans un délai maximal de 30 jours suivant leur date de livraison. Sera prise en compte la date de réexpédition des Produits.
- 9.1.2. Le retour ne peut être effectué que pour des Produits représentant une valeur de vente minimale de EUR 350,00. Le retour n'est pas accepté en dessous de ce montant.
- 9.1.3. Produits configurés ne peuvent pas être retournés.
- 9.1.4. Produits non configurés: une note de crédit sera émise pour le montant de la facture réduit de cinquante (50) pour cent.
- 9.1.5. Les Produits que le Vendeur a achetés à des tiers spécifiquement pour satisfaire la commande de l'Acheteur ne peuvent être retournés.
- 10.0 Responsabilité, y compris la responsabilité du fait des Produits**
- 10.1. Seules les règles de droit français en vigueur en matière de responsabilité du fait des Produits seront applicables. La responsabilité du Vendeur demeure limitée conformément aux présentes dispositions.
- 10.2. La responsabilité du Vendeur ne pourra jamais être recherchée pour cause de pertes d'exploitation, de profits ou de revenus, des pertes de temps, des arrêts de travail, des pertes de données, des pertes de clientèle, des pertes causées par des retards de livraison (sauf si le Vendeur a accepté par écrit une date de livraison ferme), pertes subies dans le cadre de contrats avec des tiers ou de tous autres dommages indirects similaires résultant d'une rupture du Contrat.
- 10.3. La responsabilité du Vendeur envers l'Acheteur pour toutes pertes ou dommages liés aux Produits ou à l'exécution du présent Contrat, qu'elle soit recherchée sur un fondement contractuel, délictuel ou quasi-délictuel, qu'il s'agisse d'un manquement à une obligation légale, d'une responsabilité du fait des Produits ou autre, demeure en tout état de cause limitée au prix des Produits mentionnés dans la Commande Acceptée.
- 10.4. Sauf disposition expresse contraire du Contrat, les recours prévus par les présentes Conditions générales de vente et de livraison constituent les recours exclusifs pour les questions auxquelles ils s'appliquent.
- 10.5. Les limitations de responsabilité ne s'appliquent pas en cas de négligence grave, de faute intentionnelle ou de dommages corporels.

Conditions générales de vente et de livraison

11.0 Propriété intellectuelle

- 11.1. Les Droits de Propriété Intellectuelle désignent tous les droits, titres et intérêts relatifs aux brevets, marques de commerce, marques de service, noms commerciaux et noms d'entreprise (y compris le logo Kamstrup, les noms de domaine, les adresses Web enregistrées, les pages Web, le site Web et URL), les droits de dessin, modèles d'utilité, les droits d'auteur, les droits sur les bases de données, logiciels, processus, méthodes, l'aspect et la convivialité (par exemple, la palette de couleurs ou la mise en page), le savoir-faire (y compris les secrets commerciaux et les informations confidentielles) et tout autre droit similaire (y compris toutes les applications, les droits de demander, renouveler, étendre ou revendiquer la priorité) lié aux produits et services fournis par le Vendeur, dans chaque cas, qu'ils soient enregistrés ou non, existant actuellement ou à l'avenir dans le monde entier ("Droits de Propriété Intellectuelle").
- 11.2. Le nom et le logo "Kamstrup" sont protégés par une marque enregistrée. Aucune licence de marque ou droit d'utilisation du nom ou du logo n'est autorisée ou conférée à l'Acheteur, sauf accord spécial du Vendeur. Le Vendeur est propriétaire des Droits de Propriété Intellectuelle ou a le plein droit de les utiliser, de les enregistrer et de les concéder en sous-licence.
- 11.3. Sauf indication contraire dans les présentes conditions générales, l'Acheteur n'a aucun droit sur les Droits de Propriété Intellectuelle, ni titre de propriété, ni intérêt dans ces droits.
- 11.4. L'Acheteur ne peut utiliser les Droits de Propriété Intellectuelle qu'en conformité avec les termes du Contrat entre le Vendeur et l'Acheteur.
- 11.5. L'Acheteur ne doit pas : (a) désassembler, décompiler ou faire de l'ingénierie inverse sur les Produits; (b) faire, omettre de faire ou permettre que soit fait tout acte qui affaiblira, endommagera ou portera atteinte aux Droits de Propriété Intellectuelle, à la réputation ou à la bonne volonté qui leur est associée ou à celle du Vendeur; ou qui pourrait invalider ou compromettre tout enregistrement des Droits de Propriété Intellectuelle; (c) contester les droits du Vendeur sur les Droits de Propriété Intellectuelle; (d) demander ou obtenir un enregistrement des Droits de Propriété Intellectuelle pour tout produit ou service ou toute marque commerciale ou de service qui consiste en, comprend, ou est similaire au point de prêter à confusion, les Droits de Propriété Intellectuelle.
- 11.6. Si l'Acheteur établit ou acquiert par application de la loi ou autrement des droits sur les Droits de Propriété Intellectuelle, ou une partie de ceux-ci, il transfère et cède par la présente ces droits, dans la mesure où ils sont transférables, au Vendeur (ou à un autre membre du Groupe Kamstrup, selon les instructions du Vendeur) à titre gracieux. Pour les droits non transférables, l'Acheteur accorde au Vendeur une licence exclusive, irrévocable, libre de redevances et mondiale d'utilisation, d'exploitation et de sous-licence de ces droits.

12.0 Conformité des produits et gestion des déchets

- 12.1. Les Produits sont configurés pour être utilisés dans le pays dans lequel ils sont livrés par le Vendeur et selon des exigences spécifiques. S'ils sont utilisés ailleurs, ils peuvent ne pas être conformes aux lois et réglementations applicables et ne pas fonctionner selon les spécifications. Le vendeur n'assume aucune responsabilité pour les problèmes de non-conformité et de performance découlant d'une telle utilisation. L'Acheteur accepte d'indemniser et de dégager le Vendeur et ses affiliés de toute responsabilité, réclamation, dommage, perte, pénalité, coût et dépense (y compris les honoraires raisonnables d'avocat et les frais de justice) résultant de ou liés à toute non-conformité aux lois, réglementations et normes applicables requises pour la vente et l'utilisation des Produits dans un pays autre que celui où ils ont été livrés.
- En sus des dispositions nationales qui lui sont applicables, l'Acheteur se doit d'éliminer les Produits en fin de vie par la mise en œuvre de règles et pratiques respectueuses de l'environnement. L'Acheteur pourra soit les retourner au Vendeur ou à un tiers désigné par le Vendeur, soit les confier à ses frais au centre de traitement habilité le plus proche. En cas de retour au Vendeur, l'expédition et les frais de transport demeurent à la charge de l'Acheteur, ce compris les opérations et frais liés au traitement s'il a lieu, de marchandises jugées ou classées comme étant dangereuses. Si l'Acheteur ne retourne pas les Produits au Vendeur, l'Acheteur est tenu de se débarrasser des Produits à ses propres frais. L'Acheteur accepte d'indemniser et de dégager le Vendeur de toute responsabilité, réclamation, dommage, perte, pénalité, coût et dépense (y compris les honoraires raisonnables d'avocat et les frais de justice) résultant ou découlant du fait que l'Acheteur n'a pas éliminé les Produits en fin de vie d'une manière conforme à l'environnement.

13.0 Droit à faire des modifications

- 13.1. Le Vendeur se réserve le droit, à tout moment, de altérer, changer ou modifier les Produits sans notification à l'Acheteur, à condition que l'altération, le changement ou la modification n'affecte pas négativement le prix, la qualité ou la fonction substantielle des Produits.

14.0 Force majeure

- 14.1. Nonobstant les dispositions de l'article 1281 du code civil, sont considérés comme des événements de force majeure justifiant la suspension ou l'interruption des obligations du Vendeur, la seule survenance de toutes circonstances indépendantes de sa volonté et qui en empêcheraient ou en entraveraient leur exécution, y compris, sans limitation, en cas de d'incendies, catastrophes naturelles ou industrielles, conditions météorologiques extrêmes, guerre, actes de terrorisme, mobilisations, émeutes, troubles civils, défaillance des fournisseurs, actes ou omissions du gouvernement ou des autorités locales, épidémies, blocus ou lock-out, conflits du travail (y compris les grèves et/ou lock-out mondiaux et locaux, disponibilité réduite des Produits pour cause de pénurie, restrictions à

Conditions générales de vente et de livraison

l'importation ou d'exportation, restrictions monétaires, incidents liés au cyberspace, pannes ou interruptions des télécommunications, l'interruption des services de réseau/communication de tiers (y compris par la perte de concession, la dissolution, la faillite ou la cessation d'activité), ou l'élimination progressive ou le remplacement de réseaux et/ou de technologies de communication, les actes de gouvernement, l'impossibilité de se procurer des composants affectant l'industrie dans son ensemble ainsi que toute circonstance similaire affectant un fournisseur ou un sous-traitant du Vendeur. Si les effets de l'événement en question se poursuivent pendant une période de plus de trois mois consécutifs, chaque partie aura le droit de résilier le Contrat.

- 14.2. Si, entre la date du devis du Vendeur (ou, à défaut, la confirmation de la commande) et la date de livraison du produit, il y a une augmentation globale de plus de 10 % du coût pour le Vendeur de toute matière première, composant, transport, droits, taxes ou toute combinaison de ceux-ci (par rapport au coût au moment du devis ou, à défaut, au moment de la confirmation de la commande), ou si des changements dans les lois, règlements, tarifs ou autres exigences gouvernementales entraînent une telle augmentation, le montant total de ces coûts accrus sera automatiquement et unilatéralement ajouté au prix à payer par l'Acheteur. Le Vendeur se réserve le droit d'adapter le prix en conséquence ou d'exiger de l'Acheteur le paiement de ces frais supplémentaires comme condition de livraison. Tout retard dans le paiement de ces frais autorise le Vendeur à suspendre ou à annuler la livraison sans responsabilité. L'Acheteur assume tous les risques liés à ces augmentations de coûts et le Vendeur n'a aucune obligation d'absorber ou de réduire ces coûts.

15.0 Litiges

- 15.1. Tous les litiges relatifs à l'interprétation, la validité ou la qualification du présent Contrat, son exécution, son inexécution, son interruption, sa cessation ou ses suites, seront soumis:
A l'application du droit français, à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les Contrats de vente internationale de marchandises.
- 15.2. A une médiation préalable, qui sera confiée au Centre d'Arbitrage et de Médiation de la Chambre de commerce de Paris (CMAP), conformément à son règlement de médiation auquel les parties déclarent adhérer accessible à l'adresse suivante: <https://www.cmap.fr/le-cmap/reglements/>.
La médiation ne pourra excéder 3 mois, sauf accord des parties. En cas d'expertise, les Parties pourront s'accorder sur une prorogation de délai, afin que l'expertise puisse être menée à son terme.
Dans la limite des principes régissant la médiation, les parties s'obligent à assister aux réunions de médiation et à répondre avec diligence aux convocations ainsi qu'à collaborer de bonne foi. Elles s'engagent à respecter la confidentialité de la médiation ainsi que de tous les documents et propos échangés à cette occasion.

La rémunération du médiateur et des frais de la médiation y compris du recours à l'Expert seront partagés par parts égales, chacune des parties supportant les frais de ses propres conseils

Tout accord signé par les parties à l'issue de la médiation pourra être soumis à l'initiative de l'une d'elles seulement, à l'homologation du juge pour lui donner force exécutoire ou en demandant au médiateur s'il est disposé à être désigné par le CMAP en qualité d'arbitre afin de rendre une sentence d'accord-parties.

- 15.3. En cas d'échec total ou partiel de la médiation, les parties peuvent demander qu'il y soit mis fin à tout moment. Sera alors mis immédiatement en œuvre la procédure d'arbitrage qui restera confidentielle. Les parties pourront demander au médiateur s'il est disposé à être désigné par le CMAP en qualité d'arbitre afin de rendre une sentence d'accord-parties. A défaut il sera recouru au Tribunal Arbitral qui statuera en application de son règlement en vigueur, accessible à l'adresse: <https://www.cmap.fr/le-cmap/reglements/>. Les Parties supporteront chacune à hauteur de moitié les frais liés à l'arbitrage. Aucun appel ne sera possible. Si elles le souhaitent elles pourront décider de ne recourir, en raison de la valeur en litige, qu'à un seul arbitre et le cas échéant à la procédure accélérée prévue au règlement d'arbitrage du CMAP.

16.0 Contrôle des exportations et sanctions

- 16.1. Les Produits peuvent être soumis à des contrôles à l'exportation et la livraison est subordonnée à l'obtention des autorisations d'exportation requises. Si le Vendeur informe l'Acheteur qu'un Produit est soumis à un contrôle des exportations, l'Acheteur doit se conformer à toutes les lois applicables en matière de contrôle des exportations pour toute exportation.
- 16.2. Chaque partie déclare et garantit qu'elle ne fait l'objet d'aucune sanction ou restriction commerciale imposée par les Nations unies (ONU), l'Union européenne (UE), les États-Unis (US) ou toute autre juridiction applicable. Si l'une des parties fait l'objet de telles sanctions ou restrictions, empêchant l'exécution du Contrat, l'autre partie a le droit de résilier le Contrat immédiatement sur notification écrite, sans responsabilité ni obligation pour cette résiliation.
- 16.3. L'Acheteur ne doit pas sciemment transférer, exporter ou réexporter des Produits, directement ou indirectement, vers un pays, une entité ou une personne faisant l'objet de sanctions ou d'un embargo de la part des Nations unies, de l'Union européenne, des États-Unis ou de tout autre organisme de réglementation international compétent.
- 16.4. Conformément au règlement (UE) n° 833/2014 du Conseil et au règlement (UE) n° 765/2006 du Conseil, l'Acheteur ne doit pas vendre, exporter ou réexporter, directement ou indirectement, des produits couverts par l'article 12g ou l'article 8g du présent règlement vers la Fédération de Russie ou la Biélorussie, ou en vue d'une utilisation dans ces pays. L'Acheteur s'efforcera d'empêcher tout tiers en aval, y compris les revendeurs, de contourner ces

Conditions générales de vente et de livraison

restrictions et maintiendra des mécanismes de contrôle adéquats pour garantir le respect de ces restrictions.

- 16.5. Le Vendeur peut suspendre ou résilier tout accord avec l'Acheteur sans préavis et réclamer des dommages-intérêts si l'Acheteur ne respecte pas une déclaration ou un engagement au titre des articles 16.1 à 16.4.